

Dijon. 27 Octobre 1895 -

Mon cher ami, j'aurais besoin, pour le cours
supplémentaire qui on m'a infligé cette
année, du livre de Tillet, sur le droit de
la Guerre, je l'avais demandé pour notre
Bibliothèque de l'Ecole. On a bien trouvé
le tome II et je l'ai entre les mains. Mais
on me dit que le tome I^e est épuisé
et ne se retrouve plus facilement. Je ne
doute pas de l'exactitude de cette information
qui émane de Bédier, le fournisseur attitré de
M. Dubuisson. Mais, comme le dit Bédier n'est
pas spécialiste pour les ouvrages juridiques,
je m'dis qu'on pourrait peut-être trouver un
exemplaire des deux livres de la rue Laffitte.

Pouvez-vous, quand vous serez dans quelques jours à
vos examens, nous informez des Rousseau l'édition
si le tome I de ce droit de la Guerre de l'illet-
est bien épaisse et si l'on se peut en espier
une très-prolongée impression. Et nous trouverez
un exemplaire, dans un état quelconque, nous
m'obligerez à me le laissant emporter, avec prétexte
au nom de la Bibliothèque universitaire de Dijon.
Ne vous dérangez pas spécialement pour cette petite
affaire. Rien de pressé. Mais je voudrais bien avoir
le livre en question dans une quinzaine de jours - ou
toutefois on peut le retourner. Il ne s'agit que du tome I.

A propos de livres, je vous rappelle que j'ai
envoyé à vous les 3 vol. de Thaïbe sur le droit
suise & vos notes du cours d'histoire du droit de
soloant : 1894-1895.

Préfèrez respects de ma part à Madame Gadille
avec l'affection de ma femme. Et pour
vous toutes mes amitiés.

B. Geny

71



Bonjour R. Galcielles.

Professeur agrégé à la Faculté de Droit.

rue du Ré-aux-Clercs. 10 bis

Paris.

